

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 04 JUILLET 2020 à 9 h 00

INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le **quatre juillet à 9 h 00**, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ANDRÉSY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie (**transférée à l'Espace Julien GREEN**), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Hugues RIBAUT – Maire sortant conformément aux articles L 2121-7 – L 2121-10 – L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Lionel WASTL – Mme Laurence ALAVI – M. Michel PRES – Mme Annie MINARIK – M. Sébastien COUMOUL – Mme Chantal LORIO – M. Laurent BEUNIER – Mme Isabelle GUILLOT – M. Ludovic LAUBY – Mme Nadine BARTOLACCI – Mme Michèle CHATEAU – M. Serge GOUPIL – M. Alain GOY – Mme Véronique GRAVAT – Mme Josette DEROUX – Mme Myriam MICHEL – Mme Virginie SAINT-MARCOUX – M. Karim BELHABCHI – M. Romain HUDE – Mme Virginie JACQMIN – M. Thomas AUBERT – M. Elie COEDEL – M. Guillaume ESNAULT – M. Jacques REMOND – Mme Isabelle MADEC – M. Rachid ESADI – Mme Anne PISTOCCHI – M. Mourad BOUKANDOURA – M. Bertrand BATISSE – M. Denis FAIST – Mme Véronique CIVEL.

Était absente : Mme Cathie SISSUNG.

Monsieur Guillaume ESNAULT a été désigné à l'UNANIMITÉ Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur Hugues RIBAUT – Maire sortant ouvre la séance et fait la déclaration suivante : « Monsieur le Maire honoraire, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le jeune Maire du Conseil Municipal des jeunes, et je salue avec lui les Conseillers qui l'accompagnent du C.M.J., Mesdames et Messieurs.

Bonjour à toutes et à tous, bienvenus à ce Conseil Municipal d'installation des élus de la mandature 2020-2026. Avant d'enlever définitivement cette écharpe tricolore que j'ai eu l'honneur et le bonheur de porter depuis plus de 19 ans, et de symboliquement la transmettre au nouvel élu que vous allez désigner ce matin par votre vote comme Maire d'Andrézy pour les 6 prochaines années, je tenais à vous adresser quelques mots.

D'abord, je veux saluer et féliciter tous les élus présents, les anciens comme les nouveaux. Les 3 listes représentées au sein de ce nouveau Conseil Municipal, les Elus au titre d'« *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* », au titre d'« *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » et au titre de « *NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY* ». Parmi les Elus, je veux saluer tout particulièrement, ce matin, la doyenne de cette nouvelle assemblée, Madame Michèle CHATEAU qui ouvrira le ban et présidera l'assemblée pour l'élection du nouveau Maire.

Je salue bien évidemment, aussi les Services de la Ville, ils sont plusieurs derrière les Elus, représentés notamment par Maryline RAFFIN, Directrice Générale des Services, et Émilie HAMON qui ont préparé tout particulièrement et encadré l'organisation de ce Conseil Municipal d'installation et je salue, bien entendu, le Directeur de Cabinet, Stéphane JACQUET. Merci aux Agents de la Ville qui ont organisé ce Conseil Municipal exceptionnel dans sa forme, avec un public limité malheureusement, mais un enregistrement et une diffusion en direct sur Facebook en raison des conditions sanitaires que nous connaissons tous.

Je tiens ensuite à féliciter et à remercier l'ensemble des listes et des candidats pour la façon digne et respectueuse de la démocratie dans laquelle s'est déroulée la campagne électorale.

Cette période des élections municipales, avec un délai de 3 mois et demi entre les 2 tours, et des modalités de campagne inédites a été compliquée à gérer pour les candidats, comme elle a été compliquée, bien sûr aussi, à gérer par la Municipalité sortante qui a dû veiller à ce que le service public soit pleinement assuré selon les directives gouvernementales et préfectorales, tout en protégeant, bien entendu, la santé de nos concitoyens.

Malheureusement, en raison de ces circonstances exceptionnelles, et cela est moins flatteur pour notre démocratie, nous ne pouvons tous que regretter le faible taux de participation qui implique que les abstentionnistes sont hélas et de loin le premier parti de France. AndréSy se situe dans la moyenne nationale avec un taux d'abstention de près de 58 %, mais pour autant tout le monde a été logé à la même enseigne. La démocratie a parlé et les résultats sont les suivants :

- La liste « *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* » a obtenu 44,97 % des suffrages exprimés.
- La liste « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » a obtenu 40,28 % des suffrages exprimés.
- La liste de « *NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY* » a obtenu 14,73 % des suffrages exprimés.

En termes de sièges au Conseil Municipal et du Conseil Communautaire, la répartition, comme vous le savez, est la suivante :

- Pour « *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* » : 24 sièges au Conseil Municipal et 2 sièges au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine GPS&O
- Pour « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » : 7 sièges au Conseil Municipal et 1 siège au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine GPS&O.
- Pour « *NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY* » : 2 sièges au Conseil Municipal.

Je me dois de faire ici mention d'un fait rare survenu juste après l'élection du 28 juin dernier : la démission définitive de 29 colistiers de la liste « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » y compris de leurs 7 Conseillers Municipaux élus. Suite à ces démissions en cascade et sur ordre, seulement 6 personnes représentent aujourd'hui le groupe « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » et le représenteront dans les 6 années à venir. J'avoue ressentir plus que de l'étonnement devant une telle situation et je pense sincèrement que mon sentiment est largement partagé à AndréSy ou au-delà. Est-ce faire honneur à la démocratie que de refuser de siéger dans une

assemblée parce qu'on n'a pas remporté la victoire ? Est-ce faire honneur à la démocratie que de refuser de représenter 40 % des électeurs andrésiens qui vous ont fait confiance ?

À chacun de répondre à ces interrogations suivant les valeurs qui lui sont propres. Quoi qu'il en soit, je tiens et je veux vraiment remercier et féliciter au sein de ce groupe les 6 élus d'« *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » dont Isabelle MADEC qui est à la tête, dans l'ordre de ces élus, qui ont décidé d'assumer leurs responsabilités et qui ont accepté de siéger au sein de cette assemblée.

Mon dernier mot, en tant que Maire d'Andrézy, va être un mot de sérénité et d'apaisement, en fait un vœu de réussite pour notre belle Ville d'Andrézy et un vœu de bonheur pour les Andrésiens.

Je quitte mes fonctions de façon sereine après avoir beaucoup et bien œuvré, je crois, au bénéfice de cette Ville que j'aime profondément depuis 45 ans et à laquelle j'ai consacré 31 années de ma vie comme Conseiller Municipal dont 19 années comme Maire.

Au-delà de remercier encore et une dernière fois les nombreux Andrésiens qui m'ont accompagné, et de remercier, bien sûr, tous les Agents de la Ville qui eux aussi ont porté et réalisé concrètement de très nombreux et beaux projets, permettez-moi de remercier tout particulièrement mon épouse Chantal et mes enfants dont la compréhension, l'amour et le soutien m'ont permis de me consacrer pleinement à notre Ville.

Notre Ville d'Andrézy dispose de nombreux et beaux atouts et je suis persuadé que le nouveau Maire et la nouvelle équipe auront à cœur de les valoriser encore davantage. Les Andrésiens ont décidé, la démocratie a parlé et je souhaite donc très sincèrement bonne chance et bonne réussite à mon successeur et à son équipe ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Peut-être certains projets de la Municipalité sortante seront-ils réorientés ou même abandonnés. Peut-être d'autres seront-ils poursuivis. Et peut-être encore certains autres seront-ils repris et modifiés. L'avenir est désormais entre les mains de la nouvelle équipe.

Je vous souhaite vraiment de belles réussites au service de nos concitoyens, au service de notre Ville d'Andrézy que nous aimons tous, notre belle Ville d'Andrézy.

Je vais rester parmi vous, ce matin, seulement jusqu'à l'élection effective de mon successeur et sa déclaration. Je vous laisserai ensuite poursuivre le déroulement de ce Conseil Municipal d'installation et engager définitivement cette nouvelle mandature. Je quitte donc symboliquement cette écharpe que j'ai tant aimé porter et que mon successeur sera, j'en suis absolument certain, tout aussi fier de porter.

Bon vent et bonne chance à tous. »

Applaudissements.

Madame CHATEAU – Doyenne remercie Monsieur le Maire sortant. En tant que Doyenne de tous les élus, elle va siéger et diriger le premier Conseil d'installation. Elle souhaite la bienvenue à tout le monde et procède à l'appel nominal des 32 Conseillers Municipaux. 31 Conseillers Municipaux sont présents. Le quorum est donc atteint.

Lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1 – INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

2 – ÉLECTION du MAIRE

3 – FIXATION du NOMBRE des ADJOINTS

4 – ÉLECTION des ADJOINTS

5 – LECTURE de la CHARTE de L'ÉLU(E) LOCAL(E)

6 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame CHATEAU – Doyenne demande si des Conseillers souhaitent faire une déclaration et donne la parole à Monsieur FAIST.

Monsieur FAIST déclare : « Merci de me laisser la parole à ce moment-là, c'est toujours une émotion. Dimanche dernier, 28 juin 2020, les urnes ont rendu un verdict et, comme l'a dit Monsieur Hugues RIBAULT, même si on peut regretter que le premier tour ait été maintenu le dimanche 15 mars 2020 alors que l'épidémie était en pleine expansion, la fermeture des écoles annoncée et le confinement imminent entraînant ainsi une abstention de plus de 56 %, soit un record pour ce type d'élection. Si on peut regretter aussi qu'un second tour ait été organisé le 28 juin 2020, plus de 3 mois après le premier, toujours sous la loi d'urgence sanitaire après un confinement strict et un déconfinement progressif alors que le Code prévoit, normalement, qu'un second tour d'une élection municipale doit être organisé le dimanche qui suit le premier. Que ces incertitudes, ce report tardif, la gestion de la crise, les conditions sanitaires d'une campagne quasiment confinée de plus de 3 mois, les risques toujours présents lors du vote et le déconfinement avec des mesures barrières qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne sont pas toujours appliquées par nos concitoyens. Le tout à l'aube de la période estivale ce qui a encore renforcé l'abstention qui, au deuxième tour, atteint 58 %, ceux qui se sont exprimés ont donc choisi et je ne peux que féliciter la liste « *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* » et sa tête de liste Lionel WASTL pour le résultat qu'ils ont obtenu. Bravo !

J'appellerai toutefois tous mes collègues élus à une grande modestie. Il me souvient que certains d'entre eux, nous avaient fait le reproche en 2014 d'avoir été mal élus par 22,38 % des inscrits. J'attire donc l'attention de la majorité d'aujourd'hui que c'est par 18,51 % des inscrits qu'ils ont été élus dimanche dernier. Il me semble que cela nous oblige tous à partager nos projets et nos connaissances, bien sûr, sous l'arbitrage majoritaire, afin de réunir au maximum les aspirations des Andrésiens et d'y répondre au mieux et avec efficacité pour le bien de tous nos concitoyens. À ce titre, sachez que, si vous le souhaitez, nous sommes prêts à incarner une opposition constructive et participative.

En ce qui concerne vos oppositions, j'accueille aussi avec étonnement les 6 Elus au lieu des 7 obtenus à l'issue du scrutin de la liste « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* ». Étonnement, car sur 35 candidats figurant sur leur liste, 29 ont démissionné de leur mandat, refusant ainsi de siéger dans la minorité du Conseil Municipal au mépris du mandat qui leur a été confié par le vote des Andrésiens. Étonnement, car pour le démocrate que je suis, on ne se présente pas à une élection pour avoir un titre, une fonction, ou des indemnités, mais pour défendre un projet pour le bien de son territoire et de ses concitoyens. Je ne peux donc pas comprendre que Madame MUNERET, candidate tête de liste ait 2 discours : celui de la campagne électorale où elle écrit dans le document communément appelé « profession de foi », je cite : « Nombres d'Andrésiens me connaissent et savent que je tiens mes engagements. Je serai disponible, à l'écoute de vos attentes et mettrai toute mon énergie pour réaliser notre projet et respecter le mandat que vous m'avez confié. » Et le discours après avoir perdu l'élection où elle demande à l'ensemble de sa liste de démissionner et donc de ne pas respecter le mandat que

1 512 Andrésiens lui ont confié. Je note toutefois le courage des 6 Elus de la liste qui ont résisté à la pression, qui, en respectant, eux, le mandat qu'ils ont reçu dimanche dernier, siégeront au sein de ce Conseil Municipal. La suite dira ce qu'ils feront de cette présence inattendue compte tenu de leur résultat.

Enfin, en ce qui concerne la position de notre groupe sur l'ordre du jour de ce Conseil Municipal d'installation, nous laisserons la majorité élire ses représentants à l'exécutif et nous ne participerons pas à ces élections et votes pour le nombre d'adjoints. En revanche, en ce qui concerne les délégations accordées au Maire qui sera le dernier point de l'ordre du jour, l'expérience du mandat passé et qui plus est l'expérience de la gestion des conséquences de la pandémie au sein de la cellule de crise me conforte que pour une saine gestion et réactivité de la Collectivité, elles doivent absolument être votées. Je ne doute pas ensuite de la transparence nécessaire et de l'explication de celles-ci lors de chaque Conseil Municipal ou, pourquoi pas, au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

En résumé, nous resterons fidèles à nos principes en partageant nos connaissances et en défendant toutes les actions qui seront proposées lorsque, pour nous, elles iront dans le sens de l'intérêt des Andrésiens.

Merci de votre attention et bon travail à tous pour les 5 ans et 8 mois qui viennent.
Merci beaucoup. »

Applaudissements.

Madame CHATEAU – Doyenne remercie Monsieur FAIST. Elle désigne Monsieur Guillaume ESNAULT comme secrétaire de séance ainsi que 2 assesseurs pour l'élection du Maire et des adjoints. Elle demande à Chantal LORIO et à Elie COEDEL s'ils acceptent, ils acceptent.

1 – INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Résultats du scrutin du 28 juin 2020, constatés aux procès-verbaux du bureau centralisateur :

Nombre d'électeurs inscrits : 9 119
Nombre d'électeurs votants : 3 832
Bulletins Blancs ou Nuls : 79
Suffrages exprimés : 3 753

Nombre de sièges à pourvoir : 33

Ont obtenu :

La Liste « <i>ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES</i> » :	1 688 voix
La liste « <i>ANDRÉSY DYNAMIQUE</i> » :	1 512 voix
La Liste « <i>NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY</i> » :	553 voix

En conséquence :

La Liste « <i>ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES</i> » obtient :	24 sièges
La Liste « <i>ANDRÉSY DYNAMIQUE</i> » obtient :	7 sièges
La Liste « <i>NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY</i> » obtient :	2 sièges

2 – ÉLECTION du MAIRE

Madame CHATEAU – Doyenne explique que l'élection du Maire se fait au scrutin secret, à la majorité absolue. Des isolements ont été installés si les Élus le souhaitent, mais propose de faire passer les jeunes du Conseil Municipal Jeunesse avec l'urne.

Les Élus du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour procéder à l'élection à bulletin secret, mais sans passer par l'isoloir.

Madame CHATEAU – Doyenne indique que Noé, Line et Galwen vont distribuer aux Élus une petite feuille. Elle procède à l'appel des candidatures.

Monsieur Lionel WASTL est candidat.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Lionel WASTL
Laurence ALAVI
Michel PRES
Annie MINARIK
Sébastien COUMOUL
Cathie SISSUNG (**absente**)
Laurent BEUNIER
Chantal LORIO
Ludovic LAUBY
Nadine BARTOLACCI
Romain HUDE
Virginie SAINT-MARCOUX
Elie COEDEL
Isabelle GUILLOT
Guillaume ESNAULT
Michèle CHATEAU
Alain GOY
Myriam MICHEL
Karim BELHABCHI
Virginie JACQMIN
Thomas AUBERT
Josette DEROUX
Serge GOUPIL
Véronique GRAVAT
Isabelle MADEC

Mourad BOUKANDOURA
Bertrand BATISSE
Anne PISTOCCHI
Rachid ESADI
Jacques REMOND
Denis FAIST
Véronique CIVEL

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Madame CHATEAU – Doyenne assistée de Madame Chantal LORIO et Monsieur Elie COEDEL Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
(article L.66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages blancs : 6
(article L 65 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12
(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

Nombre de voix obtenues pour Lionel WASTL : 23

Monsieur Lionel WASTL – ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'Andrézy. Il est immédiatement installé.

Applaudissements.

Monsieur WASTL – Maire donne la parole à la nouvelle tête de liste du groupe « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* », Isabelle MADEC pour une intervention.

Madame MADEC fait la déclaration suivante : « Monsieur le Maire, chers collègues élus, cher Hugues. Notre groupe « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » souhaite vous adresser ces quelques mots. Nous avons entendu les propos, respectivement de Monsieur RIBAUT et de Monsieur FAIST. Nous souhaitons rappeler à cet égard que notre groupe ne commentera pas les démissions de la liste. Il appartient à chacun de motiver ou non sa décision. Notre tête de liste Virginie MUNERET s'en est exprimée publiquement. Maintenant, nous sommes 6 colistiers de la liste « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* », déterminés et ravis d'assurer la continuité des engagements du programme de notre liste.

Forts des 1 512 voix soit 40,28 % des suffrages exprimés lors du second tour de dimanche dernier qui se sont portés sur notre liste, soit aussi 176 voix d'écart avec votre liste, Monsieur le Maire, ce qui constitue un score très honorable pour « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* », nous aurons à cœur de défendre avec détermination, mais dans un esprit constructif et ouvert, les orientations et les propositions qui reflètent nos convictions profondes et pour lesquelles les électeurs nous ont fait confiance et nous ont encouragés durant cette campagne si particulière, il faut bien le dire. Nous les en remercions très sincèrement.

Nous sommes persuadés que les grands enjeux de demain pour Andrésey auront besoin d'un regard pragmatique, loin de tout dogmatisme. Nous sommes aussi convaincus que le bon sens et une véritable vision à long terme des impacts de chaque grand projet sur notre Ville, je pense notamment aux projets d'urbanisme, devront être au cœur des réflexions avant toute décision. Il en va de la préservation de notre cadre de vie auquel les Andrésiens sont si attachés. L'exercice est difficile, il doit répondre aux différentes obligations qui s'appliquent à nous, il devra tenir compte des arbitrages financiers nécessaires compte tenu des conséquences actuelles et futures de la crise sanitaire, mais il ne devra jamais perdre de vue les attentes de tous les Andrésiens, notamment celles de préserver une qualité de vie dont chacun mesure la grande fragilité.

Nous serons donc vigilants, force de propositions, nous serons une opposition constructive, ouverte au dialogue dans l'intérêt des habitants de notre Ville qui attendent avant tout de nous, majorité et opposition, une convergence dans les propositions et les décisions concernant les projets impactant de notre Ville.

Peut-être alors peut-on nourrir le secret espoir qu'en 2026 les résultats des élections pour notre Ville n'auront pas à souffrir d'une abstention de près de 58 %. Un taux d'abstention qui n'est pas anodin sur les résultats de ce second tour à Andrésey. C'est regrettable, c'est hélas, une tendance qui n'a pas été observée que pour notre Ville.

Soyons humbles dans nos ambitions, ce qui ne veut pas dire sans ambition. Soyons novateurs pour nos projets, mais soyons aussi réalistes et attentifs aux impacts financiers que cela pourrait engendrer pour les Andrésiens. Nous serons là pour y veiller et y apporter notre contribution aussi.

La gestion des compétences essentielles pour notre Collectivité est portée par la Communauté Urbaine GPS&O. Les enjeux sont importants pour Andrésey, nous le savons tous. Nous serons là pour défendre les besoins et les attentes fortes des Andrésiens. Nous pensons, bien sûr, aux voiries, mais pas seulement. Soyez assurés de mon engagement et de celui de mes collègues pour porter au mieux nos intérêts, et ce dans un esprit de collaboration que nous souhaitons sincèrement fructueux.

Je ne peux pas terminer ce propos sans évoquer tout de même ce qui nous a vraiment choqués. Bien sûr, une campagne électorale distille le bon comme le moins bon, on le sait, mais certains propos de campagne que nous avons pu lire ou écouter nous ont blessés et ils ont blessé, sans aucun doute aussi, nos électeurs. Pour le dire simplement, notre liste n'a jamais été extrémiste. Nous sommes une liste sans étiquette avec des sensibilités diverses, ce qui en faisait toute sa richesse. Aujourd'hui, notre groupe est totalement représentatif de cette diversité et de cette richesse. Nous espérons qu'aucun propos de ce type ne réapparaîtra dans le paysage médiatique.

Nous vous remercions. »

Applaudissements.

Monsieur WASTL – Maire fait la déclaration suivante : « Mesdames et Messieurs. Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Vous venez de m'élire Maire de la Ville d'Andrézy et je vous en remercie chaleureusement. Je ne vous cacherais pas mon émotion, ma grande joie, car dimanche dernier notre victoire a marqué un tournant politique historique pour la Ville d'Andrézy, dirigée depuis près de 20 ans par la même équipe municipale.

Nous sommes la seule force écologiste à la tête d'une ville des Yvelines de plus de 10 000 habitants, et dans la plus grande structure intercommunale de France. Notre victoire, bien évidemment, s'inscrit dans la vague verte qui a déferlé sur les plus grandes villes de France.

Je tiens à partager mon émotion avec vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux du groupe « *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* ». Ensemble, nous avons élaboré un projet. Ensemble, nous avons été reconnus pour notre expertise et notre travail de terrain depuis plusieurs années. C'est notre force, nous pouvons en être fiers. Car cette force, nous allons dès aujourd'hui la mettre au service des Andréziennes et des Andréziens. Aujourd'hui, nous travaillons dans l'intérêt de tous les habitants de la Ville.

Nous incarnons aujourd'hui la promesse du changement pour répondre, à l'échelle de notre Ville, aux défis de la transition écologique. Nous incarnons, au niveau local cette promesse de changement, parce que nous avons proposé aux Andréziens un projet innovant, ambitieux et répondant parfaitement aux enjeux du développement durable au niveau local.

« La Ville durable », tel a été notre slogan de campagne en tête de toutes nos publications. Mais qu'est-ce que la Ville durable ? C'est l'idée que tout projet de développement touchant une ville ne doit pas détériorer les conditions de vie de nos enfants et nos petits-enfants. Pour cela, une Ville durable, dans l'action municipale consiste à respecter 4 exigences dans tout projet :

- Une exigence économique dans un contexte, effectivement, de réduction des contributions publiques, la rigueur budgétaire est un impératif pour tout projet. Il ne faut pas laisser un endettement à nos enfants.
- Une exigence sociale, l'action municipale ne doit pas oublier des populations ou des quartiers. Elle doit donc avoir pour objectif de réduire les inégalités sociales et les inégalités territoriales.
- Une exigence environnementale, l'action municipale doit préserver notre cadre de vie, notre capital naturel et on en est très fier sur la Ville.
- Une exigence démocratique, l'action municipale doit être construite tous ensemble, avec l'opposition, avec les habitants dans le mode participatif.

Je voudrais rassurer toutes celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous, et notamment les 2 groupes d'opposition. Il ne s'agira aucunement d'écologie punitive. Nous sommes aussi parfaitement conscients, et Madame MADEC et Monsieur FAIST l'ont relevé, que cette victoire, que notre victoire est à relativiser en raison de la très forte abstention. Je voudrais saluer les 2 groupes d'opposition municipale, saluer les 2 élus du groupe « *NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY* », je connais leurs compétences, leur très fort investissement associatif sur la Ville. Je remercie d'ailleurs encore Denis FAIST pour son remarquable fairplay dès le soir des élections et sa main tendue pour que nous puissions travailler ensemble, et Denis, nous aurons besoin de ton expertise intercommunale.

Je voudrais saluer les 6 élus du groupe « *ANDRÉSY DYNAMIQUE* » qui, malgré les injonctions de leur tête de liste à ne pas siéger, ont décidé de défendre leur programme et de représenter leurs électeurs. Je regrette qu'Andrézy Dynamique ne soit pas représenté par 7 élus, comme le résultat de l'élection le permettait, voire même l'exigeait, mais effectivement il aurait été incompréhensible que les 40 % des électeurs ne soient pas représentés en Conseil Municipal.

Je connais bien Isabelle MADEC et je sais que nous travaillerons ensemble en toute intelligence. Enfin, j'aurais envie de vous dire en paraphrasant votre tête de liste démissionnaire : oui, les Andrésiens méritent leurs Elus, car ils sauront, ces Elus, vous, travailler avec sérieux pour garantir le meilleur service public. À tous je vous tends la main pour réfléchir et construire ensemble l'Andrésy de demain. Vos droits d'intervention, vos droits d'expression seront parfaitement respectés.

Dans quelques instants, la nouvelle majorité municipale vous proposera une liste de 9 Maires Adjointes dont les délégations permettront de mettre en œuvre notre programme. Parce qu'Andrésy doit s'engager dans la transition qui consiste à protéger notre avenir, nous vous proposerons un Maire Adjoint à la Ville durable, pour une Ville plus respectueuse de son environnement, plus responsable de ses actes :

- Tri et valorisation des déchets,
- Réduction de la consommation énergétique de la Ville,
- Développement des mobilités douces,
- Protection des espaces verts et de la Seine.

Nos actes nous engagent, n'attendons pas de nous convaincre de changer, mais changeons pour nous en convaincre.

Parce qu'Andrésy doit aussi se construire tous ensemble, et parce que nous croyons en l'intelligence collective, nous vous proposerons un Maire Adjoint à la démocratie participative qui permettra de garantir des procédures de concertation exemplaires. Parce qu'Andrésy doit faire face aux risques environnementaux et aux crises sanitaires, et développer une culture collective de la gestion du risque, nous vous proposerons un Maire Adjoint aux risques. Parce que l'on doit faciliter la vie des Andrésiens et les assister dans la résolution de leurs problématiques, nous proposerons une délégation solidarités élargie à la petite enfance, aux séniors, à la santé et au handicap. L'urbanisation de la Ville nécessite une pause et la mise en place d'un processus de concertation avec les habitants pour penser ensemble la Ville de demain.

Notre programme, vous le savez ou vous le verrez, ce sont aussi de grands projets pour notre Ville :

- La réhabilitation du centre commercial des Charvaux et de son quartier,
- La création d'un pôle culturel Saint-Exupéry,
- La création d'une école municipale des arts et du sport,
- Une ferme, une serre municipale,
- Un tiers-lieu c'est-à-dire un espace partagé permettant, par exemple, le coworking ou l'épanouissement des activités associatives,
- Une course nature dans l'Hautil,
- Une mutuelle municipale
- Etc...

À partir d'aujourd'hui, avec l'ensemble du Conseil Municipal et des agents de la Ville, j'aurai l'honneur et la responsabilité de construire ce projet. Il nous reviendra également de redonner confiance aux électeurs qui n'ont pas pris le chemin des urnes dimanche dernier. Il nous reviendra de montrer que nous pouvons unir nos forces pour mettre en œuvre un projet partagé pour une Ville plus résiliente et plus solidaire, et pour une Ville à vivre.

Je vous remercie. »

Applaudissements.

3 – FIXATION du NOMBRE des ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur WASTL – Maire,

Monsieur WASTL – Maire précise qu'en l'application des articles L2122-1 à L2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de neuf adjoints au Maire. Le nombre des adjoints ne peut en effet excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à décider du nombre d'adjoints.

Précisons que par délibération du 05 avril 2014, la commune disposait précédemment de neuf adjoints au Maire.

Il propose donc de décider, en article unique : la création de neuf postes d'adjoint au Maire pour la durée de ce nouveau mandat.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de **NEUF POSTES d'ADJOINTS**.

DÉLIBÉRATION

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, le Conseil Municipal sera invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Président indiquera qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 adjoints au Maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 9 Adjoints.

Au vu de ces éléments, il sera proposé au Conseil Municipal de fixer à 9 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (AER)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (NPCA)	02 VOIX NON PARTICIPATION au VOTE

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DÉCIDE :

Article unique : la création pour la durée du présent mandat de neuf postes d'adjoints au Maire.

4 – ÉLECTION des ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur WASTL – Maire,

Monsieur WASTL – Maire indique que cette élection se réalise au scrutin secret de liste et à la majorité absolue. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe pour respecter la parité. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Monsieur WASTL – Maire demande s'il y a des candidatures de listes pour les postes de Maires Adjointes.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il y a une candidature : celle de la liste « *ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES* ».

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Monsieur WASTL – Maire assisté de Madame Chantal LORIO et Monsieur Elie COEDEL - Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
(article L.66 du Code électoral)

Nombre de suffrages blancs : 6
(article L.65 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

NOM et PRÉNOM du CANDIDAT PLACE en TÊTE de LISTE	NOMBRE de SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurence ALAVI « AndréSy Énergies Renouvelées »	23	Vingt-trois

Sont proclamés Maires Adjointes et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste « ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES ». Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

1 – Laurence ALAVI

2 – Michel PRES

3 – Annie MINARIK

4 – Sébastien COUMOUL

5 – Chantal LORIO

6 – Laurent BEUNIER

7 – Isabelle GUILLOT

8 – Ludovic LAUBY

9 – Nadine BARTOLACCI

Applaudissements.

PREMIER MAIRE ADJOINT

Madame Laurence ALAVI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée premier Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

DEUXIÈME MAIRE ADJOINT

Monsieur Michel PRES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé deuxième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

TROISIÈME MAIRE ADJOINT

Madame Annie MINARIK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée troisième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

QUATRIÈME MAIRE ADJOINT

Monsieur Sébastien COUMOUL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé quatrième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

CINQUIÈME MAIRE ADJOINT

Madame Chantal LORIO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée cinquième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

SIXIÈME MAIRE ADJOINT

Monsieur Laurent BEUNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé sixième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

SEPTIÈME MAIRE ADJOINT

Madame Isabelle GUILLOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée septième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

HUITIÈME MAIRE ADJOINT

Monsieur Ludovic LAUBY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé huitième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

NEUVIÈME MAIRE ADJOINT

Madame Nadine BARTOLACCI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée neuvième Maire Adjoint.

Monsieur WASTL – Maire lui remet son écharpe tricolore.

5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

Rapporteur : Monsieur WASTL – Maire,

Monsieur WASTL – Maire indique avoir remis aux élus la charte de l' élu local qui comporte 7 points à respecter et en donne lecture :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur WASTL – Maire indique que les élus ont également à leur disposition le chapitre 3, les conditions d'exercice des mandats municipaux issues du Code Général des Collectivités Territoriales.

6 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur WASTL – Maire,

Monsieur WASTL – Maire indique que Monsieur FAIST en a parlé dans son discours. Pour faciliter la gestion de la Ville, lui donner un peu de souplesse et pour éviter de convoquer le Conseil Municipal, certaines compétences sont proposées d'être déléguées au Maire.

Il est proposé de reconduire les délégations qui sont, pour l'instant, transférées dans l'ancien mandat. Les points importants sont :

- Donner le pouvoir au Maire de réaliser des emprunts destinés à financer des investissements,
- Exécuter certains marchés ou des accords-cadres,
- Passer des contrats d'assurance si nécessaire,
- Régler des frais d'honoraires, avocats, notaires, huissiers,
- Exercer des droits de préemption,
- Intenter au nom de la Ville des actions en justice,
- Régler des conséquences dommageables d'accidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (AER)	24 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (NPCA)	02 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

Monsieur WASTL – Maire clôture la séance de ce Conseil Municipal d'investiture en remerciant l'ensemble de l'assemblée, notamment le public venu nombreux malgré les conditions strictes.

Il invite certains élus à rester pour diverses signatures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juillet à 20h30.

Il invite également les élus à rester pour une photo de groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 53.

Andrésy, le 18 septembre 2020



Le Maire,


Lionel WASTL